

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 16 décembre 2010 à la salle polyvalente de Chanteuges

Présents : Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Maguy BOUCHE, Aline MICHEL, Annie PLANTIN, Mathilde PIGEON et Christiane LONJON ; Mrs Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Bernard VISSAC, Joseph VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Joseph TORRENT, Jean-Hervé AMBLARD, Franck MASSEBOEUF, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Fabrice BRUNET, Alain CUSSAC, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Jean-Michel DURAND, Marc VAN DER WINDT, Serge ROCHER, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT et Hervé HUGON

Excusés : Mrs Stéphane VISSAC, Didier MARTIN, Gérard MATHON et Roger PORTAL

Absent : Mr Guy BRUSTEL

Assistés également : Mlle Caroline SCHELL et Eric AUBERT



Rappel de l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation des précédents CR

Présentation et débat sur le projet de Parc Naturel Régional par le SMAT du Haut-Allier

Finances, programmation et travaux

- 2- Présentation et vote de la Décision Modificative N°2 du Budget Général
- 3- Avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Halle des Sports

Développement économique, agriculture et tourisme

- 4- Autorisation pour l'engagement des démarches relatives à la vente de lots sur la ZAE de Chambaret

Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport

- 5- Attribution des marchés pour la gestion et l'exploitation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- 6- Attribution des marchés pour la fourniture et la livraison des repas dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- 7- Fixation des tarifs aux usagers du ramassage scolaire pour l'année 2011

Administration

- 8- Questions diverses

Le Président de la Communauté accueille les délégués Communautaires et Monsieur Guy VISSAC, Président du SMAT du Haut Allier qui a été invité pour discuter du projet de création d'un Parc National Régional. Une discussion s'engage avec les délégués Communautaires sur les objectifs d'un parc, les moyens, les contraintes, le calendrier, les statuts et le rôle de l'Association de pré-figuration.

Le Président remercie le Président du SMAT pour son intervention et ouvre la séance du Conseil Communautaire.

Madame Marie-Thérèse ROUBAUD est nommée secrétaire de séance.

Le Président donne lecture à l'assemblée du PV de la réunion de bureau du 22 novembre. Il informe également les délégués de l'attribution des 2 derniers lots pour les marchés de travaux de l'aire des gens du voyage (lots plâtrerie et électricité). Globalement, l'attribution de tous les lots représente une moins value de 3% par rapport à l'estimation des travaux.

- Chambre Régionale des Comptes : la chambre a analysé les comptes de la Communauté sur les exercices 2005 à 2008 et n'a relevé aucune charge à l'encontre du comptable de la Communauté.
- CG2D 2011/2014 : les fiches présentées par les Communes doivent être communiquées à la Communauté au plus tard le 21 janvier 2011. Une réunion des Maires est prévue le 1^{er} février 2011 à la Communauté.



1 - VALIDATION DES PRECEDENTS CR

Monsieur Jean-Paul PASCAL, Président du SECCOM, demande à ce qu'un correctif soit apporté au PV du Conseil du 9 novembre, au point 4 -- Présentation du rapport d'activités du SECCOM, tiré 3 « Unité de carbonisation : vendue à des investisseurs belges pour 380 000 € en contrat crédit bail immobilier sur 12 ans. Pas de garantie d'assurance contractée ». Il demande que la phrase « pas de garantie d'assurance contractée » soit supprimée car il explique que c'est le SECCOM qui a vendu et qu'il n'y a pas lieu de contracter une assurance puisqu'il n'y a pas d'emprunt.

Le Président de la Communauté explique qu'il prend note de cette réclamation.

Le PV est adopté par 25 POUR, 0 CONTRE et 4 Abstentions : Marie-Thérèse ROUBAUD, Jean-Paul PASCAL, Marc VAN DER WINDT et Jean-Marc CHASSEFEYRE.

2 - PRESENTATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL

Le DM N°2 est présentée par Eric AUBERT qui précise que les modifications portent :

- En fonctionnement Dépenses et Recettes sur une inscription supplémentaire de 9 186.59 €
- En Investissement Dépenses et Recettes sur une augmentation de crédit de 525 670.33 € liée à l'inscription des travaux sur la halle des sports et l'aire des gens du voyage principalement.

Eric AUBERT souligne que l'inscription de ces crédits supplémentaires en investissement est assurée sans recours à l'emprunt mais financée sur les fonds propres de la Communauté pris sur les excédents de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

3 - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SPORTS

Le Président présente le projet de délibération et explique dans le détail les justifications de l'avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la halle des sports. Il souligne que l'augmentation de l'enveloppe travaux du projet qui est passée de 1 545 000 € HT à 2 527 800 € HT s'explique par des évolutions au programme initial décidées par la Communauté et par une révision des prix. Les explications sont les suivantes :

1) Augmentation générale des surfaces :
SU de 1 411 m² en 2005 à 1 880 m² en 2010
Soit 469 m² supplémentaires à environ 1 300 € / m² HT = 610 000 € HT

2) Une tribune passant de 200 places assises à 256 places assises (incidence sur l'augmentation des surfaces)

3) Des fondations spéciales non prévues lors de l'étude de programmation : estimation phase DCE à 130 000 €

4) Une construction HQE non prévue lors de l'étude de programmation avec ventilation double flux, qualité thermique supérieure des matériaux, traitement acoustique, éclairage basse consommation, peinture éco label, ossature bois...

5) Révision de prix sur la base de 3% l'an soit environ 250 000 €

Dès lors, le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 4.1 de CCAP, doit être réajusté sur la base de l'APD validé en Conseil Communautaire le 9 juillet 2010.

Le montant des honoraires d'établit comme suit :

- Montant initial : 157 590 € HT soit 10.20 % du coût d'objectif fixé à 1 545 000 € HT
- Nouveau montant base APD sans option auvent + abris 2 roues :
2 489 756.00 € HT x 10.20 % = 253 955.11 HT
- Montant de l'avenant n°1 : +96 365.11 HT
- Seuils de tolérance : 4 % + 3 % (inchangés)

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

4 - AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEMARCHES RELATIVES A LA VENTE DE LOTS SUR LA ZAE DE CHAMBARET

Le Président fait part au Conseil de la demande déposée par 2 entrepreneurs à la Communauté pour l'acquisition de terrains aménagés sur la ZAE de Chambaret. Il s'agit de l'entreprise Champicentre et de l'entreprise de pompes funèbres Remy Colomb.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Président à engager les démarches préalables à la vente des terrains et à signer les actes de ventes.

5 - ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La délibération est présentée par Caroline SCHELL qui rappelle que depuis la prise de compétence Communautaire début 2010 sur la gestion et l'animation des ALSH, la Communauté a organisé une mise en concurrence avec publicité pour les contrats de prestations de service qui arrivent à terme fin 2010.

Les résultats de la mise en concurrence sont les suivants :

Lots	Entreprises	Montant H.T. Après négociations	Classement de la Commission
Lot 1 : Langeac	Les FRANCAS	65 717,23 €	2
<u>Estimation pour 2011/2014 :</u> 100 423 € HT	VILLE AUVERGNE	81 971,00 €	1
Lot 2 : Mazeyrat d'Allier	Les FRANCAS	25 083,94 €	2
<u>Estimation pour 2011/2014 :</u> 46 059 € HT	MAZEYRAT 1000 PATTES	42 152,00 €	1
Lot 3 : Siaugues Ste Marie	Les FRANCAS	39 468,82 €	3
<u>Estimation pour 2011/2014 :</u> 21 165 € HT	CLEL	25 353,83 €	1
	VILLE AUVERGNE	31 784,00 €	2

Caroline SCHELL rappelle que les critères de sélection étaient les suivants :

- N° 1 : Prix des prestations 60%
- N° 2 : Valeur pédagogique et technique

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

6 - ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Président invite les 4 délégués Communautaires de la Commune de Mazeyrat d'Allier à quitter la séance du Conseil afin de ne pas prendre part au vote de cette délibération dans laquelle la commune est directement impliquée en qualité de prestataire de service. Les 4 élus concernés (Catherine JAMMES, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE et Fabrice BRUNET) quittent la salle, le vote interviendra avec 25 délégués.

Caroline SCHELL présente la délibération et précise que, là aussi, depuis le transfert de la compétence ALSH à la Communauté et suite à l'arrivée à échéance au 31/12/2010 des contrats de fourniture et livraison des repas aux ALSH, la Communauté a lancé une consultation pour la mise en concurrence de cette prestation.

Sur la base d'un cahier des charges, les prestataires ont pu présenter une offre dont les résultats sont les suivants :

Lots	Prix unitaire des repas en 2010 (pour mémoire)	Nombre d'offres	Entreprises	Montant de l'offre 2011/2014 HT
Lot 1 : Langeac <u>Estimations pour</u> <u>2001/2014 :</u> 36 785 € H.T.	5.25 € HT avec service	1	C.A.T. Langeac	39 117 € Prix unitaire repas : 5.50 € HT
Lot 2 : Mazeyrat d'Allier <u>Estimations pour</u> <u>2001/2014 :</u> 12 437 € H.T.	2.30 € HT	1	Mairie de Mazeyrat d'Allier	16 466.76 € Prix unitaire repas : 3 € HT
Lot 3 : Siaugues Sainte-Marie <u>Estimations pour</u> <u>2001/2014 :</u> 16 369 € TTC	4.70 € TTC	1	Restaurant Ratail	16 717.24 € Prix unitaire repas : 4.80 TTC

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- N° 1 : Valeur technique de l'offre (60%)
- N° 2 : Prix de l'offre (40%)

La délibération est adoptée par 25 POUR, 0 CONTRE et 0 Abstention.

7 - FIXATION DES TARIFS AUX USAGERS DU RAMASSAGE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2011

Les élus de Mazeyrat d'Allier réintègrent l'assemblée délibérante.

Monsieur Denis FOURY présente la délibération et explique que le Conseil Général a révisé les prix sur la participation des familles au ramassage scolaire. Fixés à 17.50 € par enfant et par mois, ils passent à 20.00 € par mois et par enfant à partir du 1^{er} janvier 2011.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

✦ La séance est levée par le Président à 22h30.

Fait à Langeac,
Le 17 janvier 2011

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse ROUBAUD



Franck NOEL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.

